

2020

ADHÉSION AU CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO

Premier réseau national des cantines bio et locales

L'association Un plus Bio porte cinq valeurs :

- Rendre l'alimentation biologique accessible à tous
- Tisser des liens sur les territoires par des choix de restauration cohérent
- Rétablir des relations équitables entre acteurs de la restauration
- Inscrire la protection de l'environnement au menu des cantines
- Agir sur la santé des convives à travers l'assiette

Depuis 2013, Un Plus Bio anime le Club des Territoires, réseau des collectivités membres de l'association qui bénéficient :

- d'informations et de publications ciblées, utiles à la réussite de leur projet alimentaire
- d'échanges d'expériences sur des problématiques communes
- de rencontres privilégiées entre collectivités

Les membres du Club des Territoires s'engagent à faire vivre les valeurs de Un plus Bio sur leur territoire et à contribuer à la dynamique du réseau, et notamment à :

- Développer une politique alimentaire incitant à une restauration collective bio et locale, et favoriser des actions éducatives
- S'impliquer dans les réunions et événements de Un plus Bio et du Club
- Remplir et mettre à jour la fiche de présentation de leur structure permettant d'alimenter l'annuaire des membres
- Accepter la diffusion de leurs coordonnées aux membres, et à toutes personnes intéressées par leurs démarches
- Répondre à l'enquête annuelle permettant d'alimenter l'Observatoire de la restauration collective bio et durable
- Accepter la diffusion de leur photo sur les supports de communication de Un Plus Bio
- Régler le montant de la cotisation annuelle

LE CLUB DES TERRITOIRES — UN PLUS BIO

68 bis avenue Jean Jaurès, 30900 NIMES
Tél : 09 82 58 26 41 / Fax : 09 82 60 90 04
courriel : leclub@unplusbio.org www.unplusbio.org

Adhésion au Club des Territoires Un Plus Bio

COLLECTIVITÉ

Adresse

Code postal

Ville

Élu(e) référent(e) / suppléant(e)

Technicien(ne) du service concerné

 /

Téléphones

Mobiles

 /
 /

Courriels

 /

	Vous êtes	Calcul	Nb d'habitants	Cotisation
<input type="checkbox"/>	Une Commune de moins de 12 000 habitants	225 €		
<input type="checkbox"/>	Une Commune de plus de 12 000 habitants	225 € + 0,0125 € x nombre d'habitants (plafond 8 000 €)		
<input type="checkbox"/>	Un EPCI	225 € + 0,0125 € x nombre d'habitants (plafond 12 000 €)		
<input type="checkbox"/>	Un Territoire de projet (Pays, PNR,...)	0,005 € x nb d'habitants (mini 225 € - plafond 5 000 €)		
<input type="checkbox"/>	Un Département	< 400 000 hab. : 1 500 € 400 - 700 000 hab. : 3 000 € 700 - 900.000 hab. : 4 000 € 900 000 - 1,2 M hab : 5 000 € 1,2-1,5 M hab. : 6 000 € 1,5-1,8 M hab. : 7 000 € > 1,8 M hab. : 8 000 €		
<input type="checkbox"/>	Une Région	< 2 M hab. : 3 000 € 2-3 M hab. : 6 000 € 3-4 M hab : 7 000 € 4-5 M hab. : 8 000 € 5-6 M hab : 9 000 € 6-7 M hab. : 10 000€ 7-8 M hab : 11 000 € > 8 M hab. : 12 000 €		

- Notre organisme s'engage à payer par mandat administratif la somme de €
- J'autorise l'association Un Plus Bio à diffuser mes coordonnées aux particuliers et aux organismes intéressés par notre projet.

Signature (précédée de la mention « J'ai pris connaissance des engagements des membres du Club et les accepte »)

Lieu :

Date :

Ne rien inscrire dans ce cadre, merci.

N° facture / mandat :